

**IAEA**

L'atome pour la paix et le développement

Mis en distribution générale le 14 septembre 2022*(Ce document a été mis en distribution générale à la réunion du Conseil du 14 septembre 2022)*

Conseil des gouverneurs

GOV/INF/2022/16

12 juillet 2022

Français
Original : anglais**Réservé à l'usage officiel**

Vérification et contrôle en République islamique d'Iran à la lumière de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité de l'ONU

Rapport du Directeur général

1. Le présent rapport du Directeur général adressé au Conseil des gouverneurs et, parallèlement, au Conseil de sécurité de l'ONU (Conseil de sécurité), porte sur la mise en œuvre par la République islamique d'Iran (Iran) des engagements en matière nucléaire pris dans le cadre du Plan d'action global commun (PAGC) en ce qui concerne ses activités relatives à l'enrichissement. On y trouvera des informations actualisées sur les faits survenus depuis les précédents rapports du Directeur général¹.

Activités relatives à l'enrichissement

2. Dans une lettre datée du 6 juillet 2022, l'Iran a informé l'Agence que l'exploitant de l'installation d'enrichissement de combustible de Fordou (IECF) comptait alimenter en UF₆ enrichi jusqu'à 5 % en ²³⁵U la cascade de 166 centrifugeuses IR-6 à sous-collecteurs modifiés^{2,3} pour produire de l'UF₆ enrichi jusqu'à 20 % en ^U235⁴.

3. Le 6 juillet 2022, l'Agence a vérifié que l'Iran avait arrêté la passivation⁵ de la cascade de centrifugeuses IR-6 susmentionnée et que la configuration de fonctionnement de cette cascade était telle que déclarée. Les inspecteurs de l'Agence ont ajusté les mesures de contrôle selon les besoins. Lorsque

¹ Documents GOV/2022/24, GOV/INF/2022/13, GOV/INF/2022/14 et GOV/INF/2022/15.

² Document GOV/2022/24, par. 23.

³ Ces sous-collecteurs modifiés permettraient à l'Iran de changer plus facilement la configuration de fonctionnement de la cascade.

⁴ Selon le dernier questionnaire concernant les renseignements descriptifs (QRD) pour l'IECF, les deux cascades de centrifugeuses IR-6 peuvent être alimentées avec de l'UF₆ naturel pour produire de l'UF₆ enrichi jusqu'à 5 % en ²³⁵U ou avec de l'UF₆ enrichi jusqu'à 5 % en ²³⁵U pour produire de l'UF₆ enrichi jusqu'à 20 % en ²³⁵U (document GOV/2022/24, par. 20).

⁵ Document GOV/INF/2022/15, par. 3.

les inspecteurs ont quitté l'IECF le 6 juillet 2022, l'alimentation de la cascade à des fins de production n'avait pas encore commencé.

4. Le 7 juillet 2022, l'Iran a informé l'Agence que, le même jour, il avait commencé à alimenter la cascade susmentionnée en UF₆ enrichi jusqu'à 5 % en ²³⁵U.

5. Le 9 juillet 2022, l'Agence a vérifié que l'Iran avait commencé à alimenter en UF₆ enrichi jusqu'à 5 % en ²³⁵U la cascade de 166 centrifugeuses IR-6 à sous-collecteurs modifiés dans le but déclaré de produire de l'UF₆ enrichi jusqu'à 20 % en ²³⁵U.